

Séance du mardi 07 septembre 2021

Date de la convocation : 01/09/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 23

Votants : 30

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, André JAFFUEL, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY, Didier VIGOUROUX

Représentés : Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDRÉ, Cécile VIGNOBUOL

Excusés : Céline DELMAS, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Eric ROUX, Pierre-Emile SYLVAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Didier BRUNEL

DE_2021_073 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)

Vu le dossier de demande de subvention transmis par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – Lozère Energie reçu le 1^{er} avril 2021,
Vu la situation du propriétaire,

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « lutte contre la précarité énergétique », un propriétaire occupant situé à Estables sur la commune de Monts de Randon, sollicite une aide en subvention pour réaliser des travaux d'installation d'une chaudière fioul. Ces travaux devraient permettre un gain d'énergie de 29,7%.

Le plan de financement pour la demande de subvention est le suivant :

Coût prévisionnel des travaux H.T. :	10 612,00 €
Montant subventionnable H.T. :	9 648,00 €
Subvention ANAH 50% (Etat):	4 824,00 €
Subvention « Habiter mieux » 10% (Etat) :	964,80 €
Subvention Département 5,18%:	500,00 €
Subvention Région/Ecochèque 15,55%:	1 500,00 €

Proposition Subvention CC Randon Margeride 5,18%.....500,00 €

Total subventions sur H.T. 86,00 % : 8 288,80 €
Autofinancement (14%) : 1 359,20 €

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée décide d'attribuer la somme de 500 € au propriétaire occupant au titre de la présente demande de subvention au titre de la rénovation énergétique.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

